

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2024

Le onze juin deux mil vingt-quatre, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le :

LUNDI 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024
- Affaires Scolaires et Périscolaires :
 - 1°) Tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2024-2025
 - 2°) ALSH – Tarification 2024-2025 de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs
 - 3°) Mercredis éducatifs = Création de 2 postes en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) à temps non complet, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, uniquement pendant la période d'école
 - 4°) Restaurant scolaire et ménage = Création d'un poste d'adjoint technique en contrat ATA (9h30m/semaine d'école) à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, pendant la période scolaire
- Désignation des jurys d'assises pour l'année 2025
- Information sur le travail des commissions communales et communautaires
- Affaires Diverses

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Suzy DIEUL

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024 –** (délibération N° 17.06.2024 PV) :

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

- **Affaires Scolaires et Périscolaires :**

- **1°) Tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2024-2025 –** (délibération N° 17.06.2024-1) :

Notre prestataire SCOLAREST a augmenté les tarifs au 1^{er} janvier 2024 de 3.3 %. La commission des « Affaires Scolaire » propose d'appliquer une augmentation de 2.3 % pour le quotient 2 et de 4.3 % pour le quotient 3. La tarification des prestations applicable à partir du 1^{er} septembre 2024 serait la suivante :

	Quotient 1 Inférieur ou égal à 1000 €	Quotient 2 supérieur à 1000 € jusqu'à 1300 € + 2.3 %	Quotient 3 au-delà de 1300 € + 4.3 %
Coût d'un repas	1 €	3.97 €	4.13 €
4 jours/semaine (4 repas sont retirés pour diverses absences)*		54.40 €	56.60 €
3 jours/semaine (3 repas sont retirés pour diverses absences)*		40.90 €	42.54 €
2 jours/semaine (2 repas sont retirés pour diverses absences)*		27.40 €	28.50 €
Repas occasionnel*		4.48 €	4.68 €
Repas exceptionnel (non prévu ou pas dans le délai de 48h)*		6.88 €	7.12 €
Autres tarifs : Repas allergique		2.22 €	
Repas adulte		6.50 €	

* ces tarifs sont susceptibles d'être divisés en 2 parts égales pour chaque parent dont les enfants sont en garde alternée. La part de chaque parent est calculée en fonction de son propre quotient familial.

Claudette GARNIER précise que le remboursement de l'Etat pour les repas facturés aux familles à 1€, s'élève à 4 € depuis le 1^{er} janvier 2024 au lieu de 3€ du fait de notre adhésion pour le soutien et le respect des engagements de la loi Egalim.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, valide la proposition de la commission des « affaires scolaires » et fixe les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024-2025 comme détaillée ci-dessus.

▪ **2°) ALSH – Tarification 2024-2025 de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs :**
(délibération N° 17.06.2024-2) :

L'augmentation de l'indice de la consommation s'élève à 3.1 %, que la commission des « affaires scolaires » propose de répercuter en totalité, et fait la proposition de tarifs suivante :

	Quotient 1 Jusqu'à 680 €	Quotient 2 > 680 € et jusqu'à 1 050 €	Quotient 3 > 1 050 €
Accueil périscolaire : la ½ heure	1.03 €	1.14 €	1.23 €
Mercredi Educatif :			
- Matin sans repas	4.62 €	5.78 €	6.35 €
- Matin avec repas	8.09 €	9.81 €	10.96 €
- Après-midi sans repas	4.62 €	5.78 €	6.35 €
- Après-midi avec repas	8.09 €	9.81 €	10.96 €
- Journée entière	12.69 €	15.56 €	17.28 €

Le coût du goûter de l'accueil périscolaire serait 0.79 €. Une réduction de 10 % serait appliquée pour tout accueil sur une journée complète du mercredi récréatif d'au moins 2 enfants de la même famille. Une pénalité de 2 € par séance (accueil périscolaire ou mercredi éducatif) et par enfant sera appliquée (en plus du tarif habituel) aux familles qui ne font pas les réservations sur le portail famille et qui déposent leurs enfants sans prévenir.

Concernant l'accueil périscolaire : toutes les réservations qui ne seront pas honorées seront facturées à hauteur de la première demi-heure sur chaque créneau de réservation (+ goûter pour la première demi-heure du soir).

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, valide la proposition de la commission des « affaires scolaire » et fixe les tarifs des ALSH pour l'année scolaire 2024-2025 comme détaillée ci-dessus.

- **3°) « Mercredis éducatifs » - Création de postes d'adjoint d'animation en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, uniquement pendant la période d'école – (délibération N° 17.06.2024-3) :**

Afin de respecter les taux d'encadrement imposés, il est nécessaire de créer 2 postes d'animateurs en contrat ATA pour renforcer l'encadrement des mercredis éducatifs.

Caractéristiques des postes :

a) Contrat N° 1 = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 7h/semaine – les horaires sont le mercredi de 11h30 à 18h30

b) Contrat N° 2 = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 7h/semaine – les horaires sont le mercredi de 11h30 à 18h30

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité décide la création de ces 2 postes qui seront utilisés uniquement si les effectifs l'imposent.

- **4°) Restaurant scolaire et ménage - Création d'un poste d'adjoint technique - 9h30m/semaine d'école – (délibération N° 17.06.2024-4) :**

Caractéristiques du poste :

- contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint technique concernant le temps de cantine (2h/jour d'école de 11h30 à 13h30) et 1h30 de ménage (lundi et mardi de 13h30 à 14h15) pour une durée hebdomadaire à 9h30/semaine.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité décide la création de ce poste.

➤ **Désignation des jurys d'assises pour l'année 2025 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2025. Le tirage au sort est effectué à partir de la liste générale électorale. Le nombre de jurés à désigner est de 3 pour la Commune de Louplande.

Monsieur Le Maire demande de procéder au tirage au sort = premièrement le N° de la page, deuxièmement le N° de la ligne et par conséquent le nom du juré.

Les 3 jurés ont donc été tirés au sort.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera établie par des magistrats dans les conditions prévues aux articles 62 et suivants du Code de Procédure Pénale.

➤ **Information sur le travail des commissions communales et communautaires :**

- ➡ **Catherine BAZOGE** : rappelle que la mise en place du matériel pour la manifestation « La Belle Virée » est prévue le 19 juillet à 9h, le démontage aura lieu le 22 juillet. Elle demande si des conseillers sont disponibles pour aider. Les agents communaux seront sollicités.
- ➡ **Monsieur Le Maire** rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont cordialement invités par la CdC Val de Sarthe à participer à la soirée conviviale organisée le 2 juillet prochain avec tous les membres des conseillers des conseils municipaux et communautaires sur le site des Mésangères à Mezeray. Un covoiturage est organisé au départ de la mairie à 17h30
- ➡ **Monsieur Le Maire** rappelle également que le repas agents/élus aura lieu le vendredi 28 juin
- ➡ **Lionel HUBERT** informe qu'il a assisté à une réunion d'information organisée par GROUPAMA, notre assureur, sur le thème « Le Plan Communal de Sauvegarde ». Groupama propose d'aider à la rédaction du document. Le conseil municipal charge Monsieur HUBERT de les solliciter pour connaître leurs conditions d'intervention et réactiver le groupe de travail qui avait été constitué.

➤ **Affaires Diverses :**

- ➡ Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 8 juillet 2024 à **20 h**

- ➡ Constitution du bureau de vote des élections législatives le dimanche 30 juin 2024

- Président titulaire : Noël TELLIER
- Président suppléant : Lionel HUBERT
- Assesseurs titulaires (2) : Claudette GARNIER – Catherine BAZOGE
- Assesseurs suppléants (2) : Eliane LEVEILLE – Séverine NICAISE
- Secrétaire : Alain LORiot

<u>De 8h à 10h30</u>	<u>de 10h30 à 13h</u>	<u>de 13h à 15h30</u>	<u>de 15h30 à 18h</u>
- Noël TELLIER	- Lionel HUBERT	- Lionel HUBERT	- Noël TELLIER
- Claudette GARNIER	- Claudette GARNIER	- Séverine NICAISE	- Catherine BAZOGE
- Gilles BELLAND	- Rénaud FRAIPONT	- Gaël PELTIOT	- Alain LORiot

- ➡ Constitution du bureau de vote des élections législatives le dimanche 7 juillet 2024

- Président titulaire : Noël TELLIER
- Président suppléant : Dominique LELOUP
- Assesseurs titulaires (2) : Lionel HUBERT - Claudette GARNIER
- Assesseurs suppléants (2) : Suzy DIEUL – Lynda LAFOND
- Secrétaire : Alain LORiot

<u>De 8h à 10h30</u>	<u>de 10h30 à 13h</u>	<u>de 13h à 15h30</u>	<u>de 15h30 à 18h</u>
- Noël TELLIER	- Dominique LELOUP	- Noël TELLIER	- Dominique LELOUP
- Lynda LAFOND	- Suzy DIEUL	- Lionel HUBERT	- Claudette GARNIER
- Catherine BAZOGE	- Gilles BELLAND	- Gaël PELTIOT	- Alain LORiot

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait et délibéré le dix-sept juin deux mil vingt-quatre

Suzy DIEUL, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire